

DOSSIER MARSEILLE & COW 2007

EN SAVOIR PLUS POUR ...

ACQUERIR UNE VACHE



PRINCIPES GENERAUX DE L'EXPOSITION

L'été prochain, Marseille accueillera un troupeau de vaches pas comme les autres. Vachement attirantes, leur folie sera contagieuse et ne vous laissera pas indifférents !

« Marseille & Cow » sera donc la prochaine édition de cette Cow Parade qui poursuit son tour du monde avec un engouement à chaque fois exceptionnel. Cet évènement permettra aux marseillais de promouvoir l'Art et la Culture, mettant ainsi la cité phocéenne au premier plan.

De nombreuses vaches seront exposées sur les différentes artères, places et autres jardins publics de la Ville, suscitant l'intérêt et la curiosité de tous.

Après avoir été exposées tout l'été, l'évènement se clôturera par une vente aux enchères, et vous pourrez, si vous le souhaitez, faire œuvre utile en vendant votre vache devenue œuvre d'art. 50% du produit de la vente sera versé à l'Association « Pour le Fil d'Ariane » en faveur des enfants malades des hôpitaux marseillais, 25% vous reviendra et 25% ira à l'organisation.

Les vaches seront exposées du lundi 11 juin au jeudi 11 octobre 2007 ce qui permettra à l'ensemble de la population phocéenne, ainsi qu'aux nombreux touristes, de les contempler.

CES VACHES, VOUS POUVEZ LES ACQUERIR ET LES FAIRE DECORER PAR LA PERSONNE DE VOTRE CHOIX.

Si vous souhaitez être l'un des heureux propriétaire ou l'un des étonnants artistes complétez vite les formulaires ci-joints.



UN PEU D'HISTOIRE

Tout a commencé à Zurich en 1998.

Cette année là, afin de promouvoir l'Art et le commerce dans la ville, 812 vaches en fibre de verre ont été « habillées » par de nombreux artistes et exposées dans les zones d'affluence : rues commerçantes et piétonnières, gare, parcs publics, trottoirs, places, ...

Le succès de l'événement a été fulgurant.

Après Zurich, de nombreuses villes telles que New York, Londres, Tokyo, Stockholm, Johannesburg, Prague, Chicago, Sydney, Manchester, Monaco ou Paris, pour n'en citer que quelques unes, ont accueilli la « Cow Parade » et toutes ont rencontré à cette occasion un succès époustouflant, une augmentation de la fréquentation touristique et un impact positif sur leur notoriété et l'économie locale.

Les habitants, les touristes, les mécènes, les sponsors, les commerçants, furent toujours unanimes : ils sont devenus fous de cette exposition de vaches bariolées.

Vous désirez en savoir plus sur ces précédentes éditions ?

Connectez-vous sur www.cowparade-eu.com



LA VACHE, ŒUVRE D'ART, ŒUVRE UTILE

« Marseille & Cow » n'ambitionne pas d'être un événement culturel réservé à une élite intellectuelle. Au contraire, « Marseille & Cow » souhaite aller à la rencontre du public pour être une exposition artistique accessible à tous, abordant l'art contemporain avec humour, fantaisie et générosité.

En outre, et c'est important, « Marseille & Cow » veut apporter sa contribution à une action caritative.

Pour ce faire, à la fin de l'exposition, une grande partie des vaches, avec l'accord de leur propriétaire, sera mise en vente aux enchères lors d'un prestigieux événement de clôture de l'exposition.

Ainsi, 50% de cette vente sera distribué à l'Association « Pour le Fil d'Ariane » au profit des enfants malades des hôpitaux marseillais qu'anime avec ferveur, dynamisme et conviction notre amie Alexia Belleville Peyronel.

Le futur pôle parent enfant de la Timone, qui doit être inauguré en 2008, sera la plus grande structure européenne consacrée à l'enfant et sa famille. Par sa dimension, par la sophistication de ses équipements, cet hôpital représentera une avancée considérable pour la pédiatrie et constituera un pôle d'excellence en matière de soins, de recherche et d'enseignement.

Grâce aux fonds récoltés par la vente aux enchères, l'Association souhaite élargir son action à cet établissement.

« Marseille & Cow » a tenu à offrir sa première vache à l'Association afin qu'elle soit décorée par les enfants et exposée ensuite dans le futur hôpital. Elle permettra ainsi de remercier toutes les entreprises et collectivités qui auront participé à cette grande exposition à travers la ville.

Les différents propriétaires de vaches seront donc sollicités afin d'offrir leur vache à la vente. Celles-ci seront exposées toutes ensemble avant la vente proprement dite. Elles bénéficieront donc d'une publicité supplémentaire grâce à la promotion qui sera faite autour de cette vente aux enchères (site Internet, catalogue, journaux, présentation « live » de la vache lors de l'événement...)



STATUT DE L'ACQUEREUR D'UNE VACHE

Que vous soyez issus du monde de l'entreprise, d'une institution, d'une association, que vous soyez particulier, commerçant, ... devenez l'heureux « propriétaire » d'une ou de plusieurs vaches. Votre participation fera de Marseille le site d'une des plus grandes expositions en plein air d'Europe.

Le prix d'acquisition d'une vache est fixé à 7.500 € HT (Sept mille cinq cent euros hors taxe (19,6%)).

Ce prix donne droit à:

1. Une vache vierge de toute décoration, modèle au choix:
broutant, marchant ou couchée livrée à l'atelier en attendant son « habillage » par l'Artiste choisi.
2. La mise à disposition d'un atelier du 1^{er} Mars au 31 Mai 2007.
3. L'accès pour 4 personnes à l'atelier des vaches.
4. L'invitation pour 4 personnes à assister au vernissage de l'exposition qui aura lieu le 7 Juin 2007 et auquel seront conviés les autorités de la ville, les médias, les partenaires, les sponsors, les mécènes,
5. L'installation de sa vache durant la période de l'exposition, fixée à l'emplacement choisi de commun accord avec l'organisateur.
6. La fixation d'une plaque sur le socle de la vache reprenant les mentions suivantes:
 - Nom de la vache
 - Nom de l'Artiste
 - Nom du Propriétaire ou Sponsor

Ceci en dehors des mentions obligatoires prévues par l'organisateur, à savoir :
« Marseille & Cow » membre de la « Cow Parade Family », les partenaires, et www.marseilleandcow.com



7. L'exposition de la vache du 11 Juin au 11 Octobre 2007.

8. Bénéficier des avantages suivants:

- Remplacement de la vache par une vache vierge en cas de vol.
- Remplacement de la vache par une vache vierge en cas de destruction totale, c'est à dire à partir du moment où pour des raisons pratiques ou esthétiques, la vache doit être retirée de l'exposition.

Attention:

- Les retouches décoratives sont à charge du propriétaire.
- Ces avantages ne valent que si la vache se trouve sur un emplacement officiel du parcours de la promenade des vaches.

9. Etre présent

- Dans le catalogue officiel de l'exposition.
- Sur la carte géographique de l'exposition distribuée gratuitement et reprenant le parcours des vaches en Ville.
- Sur le site Internet: www.marseilleandcow.com

10. Se voir offrir un catalogue officiel de l'exposition par vache achetée.

11. Pour les vaches proposées à la vente aux enchères : céder sa vache telle quelle à la fin de l'événement, soit le 11 Octobre, au profit de la vente aux enchères qui aura lieu fin Octobre 2007.

Dans ce cas, les avantages du propriétaire sont les suivants:

- La vache sera reprise sur le site Internet officiel de l'événement, à la page « Vente aux Enchères ».
- Présentation de la vache sur le lieu choisi, le jour de la vente aux enchères.
- Se voir offrir le catalogue de la vente aux enchères.
- Rétribution du propriétaire qui recevra 25% du produit de la vente, après déduction des frais de celle-ci.

Vous pouvez également rejoindre « Marseille and Cow » en devenant Partenaire Officiel de l'événement. Quatre « Partenaires Officiels » seront les ambassadeurs de la manifestation, aux côtés de la Ville de Marseille. Pour bénéficier des nombreux avantages de ce statut, vous pouvez contacter l'organisation sur nicolas@marseilleandcow.com ou au 06 17 25 47 85.



DATES A RETENIR (non définitif)

- **1^{er} Mars 2007**

Après quelques journées de transhumance, les vaches arrivent à Marseille.

Vous pouvez en prendre livraison.

- **1^{er} Mars – mi Juin 2007**

Les organisateurs mettent à la disposition des artistes un atelier géant. Cet emplacement sera transformé en une luxueuse étable, lieu de stockage dans lequel vous pourrez décorer votre vache.

- **Vendredi 1 Juin 2007**

Date limite de décoration des vaches.

- **Jeudi 7 Juin 2007**

Vernissage de l'exposition "Marseille & Cow " à l'occasion d'une grande soirée.

- **Vendredi 8 Juin au dimanche 10 Juin 2007**

Installation des vaches dans les rues de Marseille.

- **Du lundi 11 Juin au jeudi 11 Octobre 2007**

Exposition des vaches dans les rues de Marseille.

- **Jeudi 11 Octobre 2007**

Fin de l'exposition, retour des vaches à l'atelier pour leur refaire une beauté avant la vente aux enchères.

- **Fin Octobre 2007**

Vente aux enchères des vaches.



EMPLACEMENTS

La promenade des vaches s'étendra sur l'ensemble de la Ville.

Les vaches seront installées dans des lieux d'affluence, de commun accord avec le propriétaire de la vache et l'organisation.

L'attribution des lieux d'exposition sera effectuée selon la formule consacrée de la priorité au premier inscrit.

A titre tout à fait indicatif, voici quelques un des emplacements envisagés à ce jour :

- Autour du vieux port
- Arrêts du Tramway
- 2^{ème} prado
- Parc Borély, 26^{ème} centenaire, palais du pharo
- Aéroport
- Gare TGV
- Bâtiment des Docks (Joliette)
- Stations de Métro
- Place aux huiles
- Corniche Kennedy
- Escale Borély
- Palais de la bourse
- Place de l'Opéra
- Rues commerçantes du centre ville
- ...





BON DE COMMANDE

à retourner à :
SARL Marseille & Co
33 Bd Challier de Néré
13008 Marseille

Société :

Personne responsable :

Fonction :

Adresse :

Code Postal, localité :

Téléphone :

Portable :

Fax :

E-mail :

Quantité, Prix et Conditions de paiement :

Le, (la) (les) soussigné(e)(s) passe(nt) commande auprès de la SARL
« MARSEILLE & Co » de la (des) vache(s) suivante(s) aux conditions
énumérées ci-dessous.

_____ vache « marchant » au prix unitaire de 7 500 € H.T. (19,6%)

_____ vache « broutant » au prix unitaire de 7 500 € H.T. (19,6%)

_____ vache « couchée » au prix unitaire de 7 500 € H.T. (19,6%)

Soit au total : _____ vache (s) au prix total de : _____

Cette commande ne deviendra définitive qu'après paiement du prix total de la commande.

Ce paiement doit s'effectuer à la signature du présent bon de commande.

Emplacement souhaité :

Décoration :

Nous réaliserons la décoration de la (les) vache(s) par nos propres moyens :

oui / non / ne sais pas

Nous souhaitons votre aide pour la décoration de notre (nos) vache(s) :

oui / non

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du cahier des charges ci-joint que nous joignons à la présente, revêtu de notre signature et de la mention « lu et approuvé ».

Fait à

Le

Signature du propriétaire et cachet



CAHIER DES CHARGES

1. Objectifs et conditions

« SARL Marseille & Co », en accord avec les autorités de la Ville de Marseille, organise en 2007 une manifestation intitulée « Marseille & Cow ».

Comme principale attraction, des vaches « habillées » par des artistes sont exposées le long de différentes artères et sur les principales places publiques de la Ville. Cette action peut être complétée par différentes autres manifestations.

Par la signature de la commande, le propriétaire s'engage à la réception et au paiement ainsi qu'à l'exposition des vaches commandées suivant les conditions énumérées ci-dessous.

2. Nature des vaches

Les vaches sont réalisées dans un mélange de fibres de verre et de polyester et sont assez robustes pour supporter le poids d'un enfant. Les attaches des oreilles et de cornes sont renforcées.

La surface des objets se prête au laquage.

Les vaches sont fixées sur un socle qui garantit leur stabilité.

3. Habillage des vaches

L'habillage des vaches est réalisé par des personnes (artistes, graphistes, étudiants,...) désignées par le propriétaire qui est en principe libre d'opérer le choix des motifs.

Sont toutefois exclus les motifs politiques et tous ceux qui sont susceptibles de blesser l'intégrité de tierces personnes. En outre, les vaches exposées dans les lieux publics ne peuvent pas faire apparaître d'inscriptions publicitaires. Une telle inscription peut uniquement apparaître sur la plaque fixée sur le socle de la vache.

Si l'acquéreur le souhaite, les organisateurs peuvent conseiller l'acquéreur au sujet de l'habillage des vaches et/ou de la désignation d'un artiste ou d'un graphiste sur la façon dont il est permis d'inscrire des messages ainsi que sur les matériaux à utiliser pour l'habillage. Ces conseils sont gratuits. Le coût de l'habillage des vaches est à supporter en tout état de cause par l'acquéreur.

En outre, tout ajout d'éléments en 3D et/ou changement de la forme initiale de la vache sont faits sous la responsabilité et à la charge exclusive de l'acquéreur.

Tout projet d'habillage devra recevoir l'accord de l'organisateur avant exécution.

Afin de protéger l'œuvre de toute forme de vandalisme, (tags, griffes,...) il est demandé au propriétaire de la vache de faire recouvrir sa vache d'une laque spéciale anti-tag.

4. Emplacement des vaches

Le choix de l'emplacement des vaches se fait dans la mesure du possible suivant les souhaits exprimés par les propriétaires. L'attribution des lieux d'exposition sera effectuée selon la formule consacrée du « premier arrivé premier servi. »

Les organisateurs de « Marseille & Cow » se réservent toutefois le droit d'opérer des modifications dans le cas où les dispositions légales ou réglementaires s'opposeraient au choix exprimé.

De même, un emplacement qui nuirait à l'aspect général de l'action peut être refusé. Les organisateurs se réservent également le droit de déplacer temporairement les vaches. Celles-ci seront exposées entre le 11 juin et le 11 octobre 2007.

5. Stockage et enlèvement des vaches

A la livraison, les vaches sont transportées dans un lieu de stockage.

Le propriétaire a le choix :

- Soit d'envoyer sur place la personne responsable d'habiller la vache,
- Soit de s'engager à venir chercher la vache endéans les 10 jours après avoir reçu une notification de la part de l'organisateur et ce en vue de la faire habiller par un artiste. Une fois la décoration terminée, il devra retourner l'œuvre au lieu central de stockage à la date indiquée.

Sur demande du propriétaire, le transport de la vache vers/à partir de l'atelier de l'artiste pourra être assuré par l'organisateur.

Les frais de transport de la vache, du lieu de stockage vers l'atelier de l'artiste et retour, sont à charge de l'acquéreur.

Les frais de transport en rapport avec le montage et le démontage des vaches exposées sont à charge de l'organisateur.

6. Propriété des vaches

Au départ, les vaches sont la propriété de « Marseille & Cow ». Par la suite, les vaches achetées deviennent la propriété de l'acquéreur. Dans tous les cas, lors de la vente aux enchères ou lors de l'achat, le transfert de propriété ne s'effectue qu'après paiement intégral du prix d'achat.

Les organisateurs ont prévu une assurance Vol et Destruction totale des objets qui les obligent dans ces deux cas à remplacer la vache en question par une nouvelle vache vierge, ceci contre une franchise de 300 euros.

La responsabilité des organisateurs ne peut être invoquée en cas de destruction partielle (pattes, oreilles, cornes, ...) ou en cas de vandalisme (graffitis, tags, ...) qui ne pourraient être réparés ou remis en état.

Le propriétaire est toutefois libre de se faire assurer en plus pour les dommages partiels ainsi que pour les dommages causés par vandalisme.

Important: La réparation d'une vache ne comprend pas celle de l'habillage qui reste à la charge du propriétaire.

7. Paiement des objets

Le propriétaire s'engage à payer la(les) vache(s) commandée(s) sous condition de la réalisation de l'évènement.

La totalité du prix d'achat est à verser à la commande. Dans tous les cas, la vache ne sera remise à son propriétaire qu'après règlement total (7 500 euros hors taxes) de la facture.

8. Copyrights

Les droits d'utilisation des images des vaches habillées appartiennent à l'organisateur et à l'acquéreur. Le propriétaire de la vache ne peut en aucun cas se retourner vers l'organisateur qui aurait utilisé la vache ou son image, quelque soit le motif de l'utilisation de celles-ci.

En ce qui concerne les vaches cédées pour la vente aux enchères, les propriétaires autorisent l'organisateur, de manière définitive, pour le monde entier et à titre gratuit de reproduire et de communiquer au public de quelques manières, et sous quelques supports que ce soit la « vache habillée ». La présente autorisation s'entend de la façon la plus complète autorisée par la loi et comprend tous les modes et toutes les formes de reproduction ainsi que tous les modes et toutes les formes de communication au public.

Dans l'hypothèse où l'habillage de la vache n'aurait pas été réalisé par le propriétaire, ce dernier s'engage à obtenir cette autorisation, de la ou des personnes qui ont réalisé cet habillage.

9. Juridiction

Pour tout litige, les parties contractantes reconnaissent compétence aux juridictions marseillaises.

Fait à Marseille, le / / en double exemplaire,
chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Nom et signature
SARL Marseille & Co

Nom et signature du
Propriétaire de la vache